



Harcellement et violence verbal au travail

Par **helenrosah**, le **02/03/2009** à **17:19**

Ma fille (responsable d'une boutique en franchise à Lille) subit depuis quelques mois de harcèlement de la part de son employeur. Il l'insulte, la traite de "nulle" et de "sale hypocrite"...et maintenant de "voleuse". Au mois de décembre elle a travaillé 3 semaines sans un seul jour de repos et souvent sans break le midi, le chauffage ne marchait pas (il faisait -8° certains jours) et les toilettes étaient en panne, ils étaient en sous-effectif. Elle a donc lancé un appel à l'inspection de travail qui sont venus. rnrnDébut février quand il faisait très froid (sans chauffage), un livreur est venu et lui a poussé de signer les papiers très vite en disant que tout était là. Elle avait tellement froid et était tellement fatigué qu'elle a signé. Il manquait 5 colis et le patron jubile car il a enfin quelque chose à mettre sur le dos de ma fille. rnrnBizarrement la même chose est arrivé avec l'ancienne responsable. Je pense qu'il est de mèche avec le livreur car selon ma fille il fait des affaires "louches" pour détourner le stock. Elle a dit cela à son responsable régionale. rnrnMa fille est sur le bord de craquer. Malgré le sous-effectif (elles sont 3 au lieu de 5) elle arrive à faire des bons chiffres d'affaires....et quand elle annonce le chiffre à son patron le soir, elle rencontre un silence. rnrnQuels sont les recours de ma fille? Elle a des témoignages des vendeuses et anciennes responsables. Elle n'a pas envie de se mettre en arrêt maladie (ce n'est pas son genre) mais comment faire face à un manipulateur et un sadique pareil? Il couche avec plusieurs de ses vendeuses (il a plusieurs boutiques) et il fixe les salaires comme ça lui plait (vous pouvez donc imaginer!). Il a une mauvaise réputation dans le secteur mais les filles terminent par craquer en donnant leur démission. rnrnMerci pour votre aide.

Par **milou**, le **03/03/2009** à **08:53**

Bonjour,rnJe conseillerais à votre fille de consigner tous ces faits par écrit. S'il s'avère que

cette histoire va plus loin un jour (devant les tribunaux), il sera bon pour elle qu'elle prouve qu'elle a déjà contesté auprès de son employeur les conditions inadmissibles dans lesquelles elle exerçait son travail et le comportement indigne de ce dernier. Qu'elle envoie donc une lettre recommandée avec AR dans laquelle elle détaille tout ce que vous venez de nous écrire et avertit le patron que si la situation venait à perdurer elle saisirait le conseil de prud'hommes.

Surtout, qu'elle ne lui donne pas l'impression de le craindre. Cela ne ferait qu'empirer les choses. Qu'elle garde à l'esprit que c'est lui qui risque gros et qu'elle, elle est dans son bon droit...Donc surtout, qu'elle ne démissionne pas! Je lui conseille de plus de se tourner vers les syndicats de l'entreprise. Ils doivent être informés.

Cordialement.